

1. Contexte

La municipalité de l'île de Molène a décidé en 2011 de mettre en place un programme de régulation de la population de chats sur l'île, avec le soutien et l'appui technique de vétérinaires et du Parc naturel marin d'Iroise. Ce programme a été initié pour contrecarrer la prolifération excessive des chats sur l'île en raison des nuisances générées à proximité et dans les maisons et des risques sanitaires. Le Parc naturel marin d'Iroise poursuit quant à lui l'atteinte des objectifs fixés dans son plan de gestion qui vaut document d'objectifs Natura 2000. En tant qu'opérateur Natura 2000 et gestionnaire d'espaces protégés, l'objectif du Parc est de limiter la prédation des chats sur les océanites tempête (*Hydrobates pelagicus*) prospectant sur l'île de Molène. En effet, des restes d'océanite tempête (principalement des ailes et des pattes sectionnées) sont retrouvés chaque été par les agents de la Réserve naturelle nationale d'Iroise en plusieurs points tout autour de l'île.



Figure 1 : Cadavres d'océanites prédatés à Molène, juin 2017 © D. Bourles / AFB

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre minimum d'océanités tués	31	124	99	95	126

Figure 2 : Nombre de restes d'océanite tempête retrouvés sur l'île de Molène de 2007 à 2011

Une convention de partenariat tripartite entre la commune, les vétérinaires et le Parc naturel marin d'Iroise détermine les modalités mise en œuvre de ce programme de régulation des chats sur l'île de Molène et les contributions respectives de chacune des parties à sa mise en œuvre.

2. Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*)

L'océanite tempête est une espèce protégée. Elle est notamment inscrite à l'annexe I de la Directive oiseaux (79/409/CEE). Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation

spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.



L'océanite tempête est une espèce nicheuse à enjeu en Iroise, dans la mesure où l'archipel de Molène accueille les $\frac{1}{4}$ des effectifs nicheurs français et près de 80% des effectifs bretons. La majorité de ces sites apparemment occupés par l'océanite tempête se situent sur les îlots classés en réserve naturelle nationale.

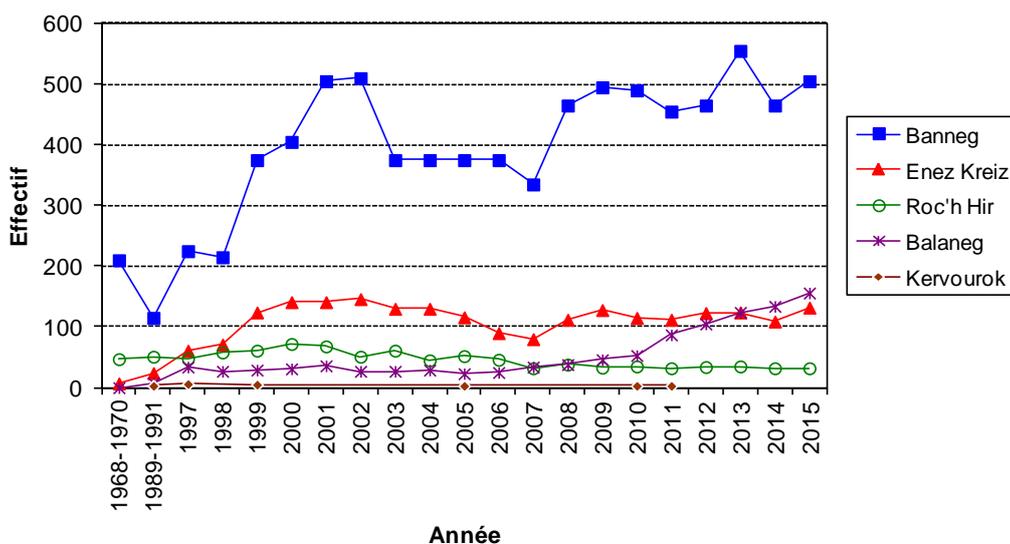


Figure 3. Effectifs nicheurs des océanites tempête pour les différentes colonies de l'archipel de Molène (en nombre moyen de sites occupés) (Source : Rapport d'activité 2015 de la Réserve naturelle nationale d'Iroise)

Les gestionnaires d'espaces protégés ont alors une responsabilité quant au maintien des potentialités d'accueil pour cette espèce.

3. Matériel et méthodes pour l'intervention sur l'île de Molène en 2011-2012

Une réunion publique d'information sur ce projet a été organisée sur l'île le 3 novembre 2011, puis un formulaire a été distribué dans chaque foyer afin de recenser les chats présents sur l'île. Ainsi, au printemps 2012, 82 chats ont été identifiés par 40 molénais¹ :

¹ Population de 169 habitants (Source INSEE Recensement de la population 2013)

- 45 chats domestiques (qui appartiennent à des propriétaires et se laissent manipuler) ;
- 26 chats de quartier (qui sont nourris toute l'année et se laissent approcher mais pas attraper) ;
- 11 chats « indésirables ».

Parmi les chats domestiques, 2 étaient déjà pucés, 2 tatoués et 23 stérilisés.

① Ce recensement étant basé sur la participation volontaire des molénais, le catalogue n'est pas exhaustif. Cependant, il semble refléter la situation.

La mairie a par ailleurs pris un arrêté le 23 janvier 2012 indiquant que l'identification, la stérilisation et le contrôle des arrivées de chats sur l'île est obligatoire (cf. Annexe 1).

Afin de procéder à l'identification et la stérilisation des chats qui ne l'étaient pas (avec l'accord des propriétaires et la prise en charge financière par le Parc naturel marin), deux vétérinaires sont intervenus 3 jours sur l'île (les 15 mars, 19 avril et 10 mai 2012).

4. Résultats

Le bilan de ces 3 jours d'intervention des vétérinaires au printemps 2012 sont les suivants :

Acte	Nombre
Stérilisation mâle	12
Stérilisation femelle	16
Pose puce électronique	39
Euthanasie de chats « indésirables »	11

Figure 4 : Actes des vétérinaires sur l'île de Molène au printemps 2012

Donc à l'issue de ces interventions, 60% des chats domestiques et de quartier du catalogue étaient identifiés, 72% d'entre eux étaient stérilisés et les chats « indésirables » euthanasiés.

Le Parc naturel marin d'Iroise a fourni un lecteur de puces et dix cages à la mairie de Molène, afin que les agents municipaux procèdent au suivi des chats sur l'île.

Le coût total du projet pour le Parc en 2012 s'élève à 3 891 €, hors moyens humains.

Ce programme a été un succès dès l'été 2012 avec 34 oiseaux retrouvés morts sur l'île de Molène et en 2013, le nombre de sites apparemment occupés par les océanites a connu un pic. Mais, la prédation par les chats a également atteint un « record » en 2013. Depuis, le bilan fait état d'un minimum de 300 océanites tués sur l'île de Molène chaque année.

Année	2012	2013	2014	2015
Nombre minimum d'océanités tués	34	334	319	327

Figure 5 : Nombre de restes d'océanite tempête retrouvés sur l'île de Molène de 2012 à 2015

Pour la première fois en 2014, le bilan de la prédation par les chats sur l'île de Molène est supérieur au bilan de la prédation par les goélands et autres oiseaux (héron cendré, hibou des marais) sur les colonies de l'archipel de Molène. Ce sera également le cas en 2015.

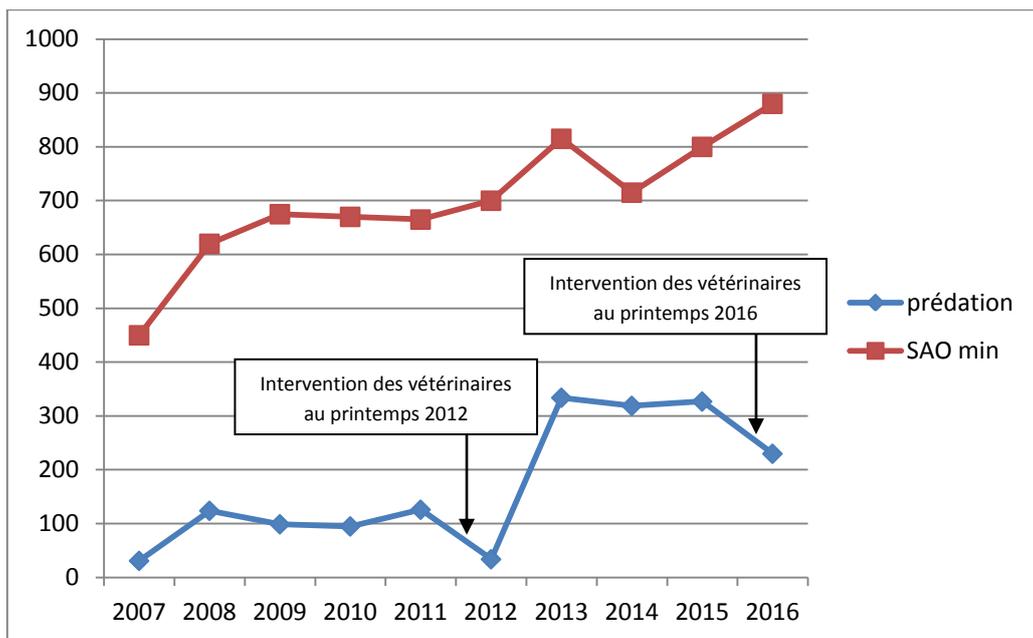


Figure 6 : Evolution des effectifs nicheurs d'océanite tempête (Sites Apparement Occupés) dans l'archipel de Molène et des océanites retrouvés morts sur l'île de Molène de 2007 à 2016

On note en parallèle que les effectifs nicheurs d'océanite tempête s'accroissent à l'échelle régionale. En 2013, l'estimation de l'effectif breton est de l'ordre de 1 021 - 1 079 sites occupés, niveau record jamais atteint depuis la mise en place d'un suivi régulier des colonies dans les années 1990. Cette évolution observée traduit une réalité démographique et non une intensification de la recherche de l'espèce par les ornithologues.

5. Piégeage photo

Partant de l'hypothèse que les oiseaux sont très probablement capturés lorsqu'ils viennent se nourrir sur l'estran à basse mer ou lors de leurs prospections sur l'île à la recherche de sites potentiels de reproduction, des essais d'observation avec des jumelles à vision nocturne ont été effectués en 2014 (prêt de l'ONCFS) par les agents de la Réserve naturelle nationale d'Iroise (RNNI), mais sans succès.

Un piégeage photo a été réalisé au cours de l'été 2015 sur 3 nuits consécutives par les agents de la Réserve naturelle nationale d'Iroise sur les secteurs à forte prédation, au niveau des zones où les chats dépècent leurs proies. Il a permis de filmer, durant les trois nuits consécutives du 14 au 17 juillet, une chatte accompagnée de ses deux chatons. Seule la femelle se poste à l'affût et saute pour tenter de capturer les océanites qui volent assez bas. Une fois la proie capturée, elle vient la donner à ses jeunes. Les oiseaux sont donc apparemment capturés lorsqu'ils viennent prospecter l'île à la recherche de sites potentiels de reproduction, et non pas se nourrir sur l'estran à basse mer comme cela avait été envisagé. Il faut remarquer que la chatte filmée porte un collier.



Figure 7. Chatte à l'affût dans la végétation (au fond) deux chatons (les deux paires d'yeux) © RNNI



Figure 8. Chatte revenant avec un océanite dans la gueule pour nourrir ses deux chatons © RNNI

6. Matériel et méthodes pour l'intervention sur l'île de Molène en 2016

Face à la recrudescence de la prédation des chats sur l'île de Molène depuis 2013, il a été décidé de réitérer la campagne de régulation en 2016 en renforçant la sensibilisation des îliens afin qu'ils s'approprient les enjeux et prennent leurs responsabilités.

Le recensement des chats a au préalable été actualisé. Un formulaire a été distribué dans tous les foyers de l'île. 46 formulaires renseignés par 28 personnes ont permis d'identifier :

- 32 chats domestiques ;
- 14 chats de quartier ;
- 0 chat « indésirable ».

Sur ces 46 chats, 39% étaient déjà recensés en 2012. Seulement 53% des personnes ayant répondu à l'enquête connaissaient l'arrêté municipal du 23 janvier 2012 indiquant que l'identification, la stérilisation et le contrôle des arrivées de chats sur l'île est obligatoire. Sur les 46 chats recensés, 33 n'étaient pas identifiés et 19 non stérilisés.

Ce nouveau formulaire a été actualisé avec l'ajout de nouvelles questions en lien avec l'étude sur la prédation des chats domestiques menée au niveau national par le Muséum national d'Histoire naturelle et la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) (<http://www.chat-biodiversite.fr>). Ainsi, sur les 46 chats recensés en 2016, 10 portent un collier et 21 apportent des proies à la maison (souris, rats, mulots, musaraignes et oiseaux).

Un document de sensibilisation a été créé dans l'objectif de responsabiliser les molénais.

Depuis 2011, la Municipalité de Molène, avec le soutien du Parc naturel marin d'Iroise et une équipe de vétérinaires, entretient un programme de régulation de la population de chats sur Molène.

**VOUS AIMEZ VOTRE ÎLE
ET VOTRE CHAT?
ALORS, IDENTIFIEZ
ET STÉRILISEZ VOTRE CHAT.**

RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE

Le Bourg, 29259 Île de Molène
02 98 07 39 05
mairiedemolene@molene.fr

Une étude sur la prédation des chats domestiques est menée au niveau national. La participation du public est fondamentale dans ce projet. Vos observations permettent de comprendre les relations du chat avec la petite faune, dans le contexte de la domesticité. Pour y participer : www.chat-biodiversite.fr



Avril 2016 - Collection - Vieux Sceaux/Agence des Aires Marines Protégées - Photos - Océanite - Sylvain Drouotier / Agence des Aires Marines Protégées - Ne pas grand dans la nature, merci !

**J'AIME MON CHAT
& J'AIME MON ÎLE**



Pour un contrôle du nombre de chats à Molène

Animal préféré des Français, le chat contribue au bien-être des foyers et pour certains, il représente un membre à part entière de la famille. De même, le chat a une place toute trouvée dans le milieu naturel. Son instinct de chasseur permet de limiter la prolifération de certaines espèces de la petite faune sauvage comme les rongeurs, par exemple.

Néanmoins, il est nécessaire, surtout pour des espaces limités comme une île, de contrôler leur nombre. Théoriquement, un couple de chats peut donner naissance en moins de 2 ans à une centaine de chatons. Sans contrôle, cela peut entraîner des risques sanitaires et porter préjudice à l'environnement de l'île.

Un risque pour les espèces protégées

La richesse de l'île en termes de biodiversité est connue et reconnue de tous. L'archipel de Molène est notamment un site de prédilection pour les océanites tempête, ou pétrels tempête, en période de nidification. C'est fin juin - début juillet que le pic de ponte est observé sur les colonies.

Ce petit oiseau de mer protégé revient à terre pour se reproduire. Pour cela, il privilégie les îlots et les zones rocheuses, où il pond à partir de mai un seul œuf dans des terriers et fissures.

Son activité à terre est essentiellement nocturne. Ce comportement le rend vulnérable auprès de prédateurs dont les chats. Si ces derniers sont en trop grand nombre sur l'île, ils deviennent une menace pour les populations d'océanites tempête dans l'archipel de Molène.

Prédations exercées par les chats sur les océanites à Molène^a :

2011	2012*	2013	2014	2015
126	34	334	319	327

* En 2012, une campagne de stérilisation et d'identification avait été menée sur l'île permettant la stérilisation de 20 chats et l'identification de 39.

^a Source des données : Réserve naturelle nationale d'Iroise.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

1 Identifier mon chat

Loi du 17 mai 2011
Arrêté municipal du 23 janvier 2012



Un chat qui circule librement peut être capturé par les autorités compétentes. Sans puce, ni tatouage, il sera considéré comme chat errant et pourra être euthanasié.

2 Stériliser mon chat

Arrêté municipal du 23 janvier 2012



Une population de chats trop nombreuse peut entraîner un danger sur la salubrité publique (hygiène, maladies contractées par les chats non sains) et pour l'environnement (prédation sur les océanites tempête).

3 Garder mon chat à la maison la nuit entre le 15 juin et le 15 juillet



Garder son chat à domicile la nuit, en période de nidification, c'est réduire le nombre d'océanites tués et ainsi contribuer à la biodiversité de Molène.

4 Ne pas nourrir les chats dits « de quartier »



Même s'ils semblent domestiqués et apprécient d'être nourris, ces chats ne perdent pas pour autant leur instinct de chasseur. Il n'est donc pas nécessaire de les nourrir, cela n'aura aucun impact sur le problème de prédation de certaines espèces.



La journée d'intervention des vétérinaires a eu lieu le 21 avril.

Acte	Nombre
Stérilisation mâle	4
Stérilisation femelle	8
Pose puce électronique	13
Euthanasie de chats « indésirables »	2

Figure 9 : Actes des vétérinaires sur l'île de Molène au printemps 2016

Le coût de cette journée d'intervention des vétérinaires s'élève à 1 546 €.



Figure 10. Prise en charge d'un chat le 21 avril 2016 ©V. Gervois / AAMP

La journée d'intervention a été programmée trop tard dans la saison : les chattes avaient déjà eu leur portée ou étaient pleines. Les contraintes de mise en place du projet et de disponibilité des intervenants n'ont pas permis de réaliser les actes plus tôt.

La mise en place de 3 cages-pièges sur Molène sur le site de prédation, a permis de capturer un chat qui, en l'absence d'identification (puce ou tatouage) a été transféré sur le continent pour adoption.

Annexe 1. Arrêté du maire de Molène

Affiché le 23 janvier 2012.

MAIRIE DE L'ILE MOLENE

Ile Molène
29259 Ile Molène

Téléphone : 02.98.07.39.05
Fax : 02.98.07.38.28

Courriel : mairie.ile.molene@wanadoo.fr

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de l'île Molène,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2212-2 portant sur les pouvoirs de police du Maire en vue d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,

VU l'article L211-27 du Code rural, « le Maire peut à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaires pu sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la Commune ou de ladite association. »

ARRETE

Article 1^{er}

La prolifération des chats sur l'ensemble du territoire de la Commune génère des nuisances à proximité et dans les habitations. Cette prolifération excessive représente un danger pour la salubrité publique (hygiène, maladies contractées par les chats non sains) et pour l'environnement (prédation des chats sur les océanites tempête),

Article 2

A ces fins, l'identification, la stérilisation et le contrôle des arrivées sur l'île est obligatoire,

Article 3

Cette opération sera organisée par la Commune et le Parc Naturel Marin d'Iroise géré par l'Agence des aires marines protégées, établissement public national à caractère administratif, suite à la convention de partenariat relative au programme de régulation de la population de chats sur l'île Molène signée le 16 décembre 2011 par la Commune, le PNMI et le représentant des vétérinaires.

Fait à l'île Molène le 23 janvier 2012.
Monsieur ROCHER JF
Maire,

